

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 179**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du "Village des Marques" - Tranche 2017 - Aménagement du boulevard Aubanel - Aide exceptionnelle à l'investissement 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41**

## **PRESENTATION**

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence concernant la requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du « Village des Marques » – Tranche 2017.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

La commune de Miramas, territoire stratégique du fait de son positionnement géographique, est concernée par plusieurs grands projets structurants que sont le contournement routier de la ville par l'ouest et le projet de développement de la ZAC de la Péronne qui accueille notamment le « Village des Marques ».

Les travaux de requalification et de prolongement de la voie nord-sud, ainsi que le réaménagement de l'entrée ouest de la ville s'inscrivent dans une perspective d'accessibilité, de desserte et de bon fonctionnement circulatorio du secteur ouest du territoire communal.

La vocation principale de la ZAC de la Péronne qui s'étend sur un périmètre de 98.5 ha, est d'accueillir des activités économiques diversifiées à dominante commerciales et de loisirs et de manière plus marginale des logements. Cette ZAC répond à la volonté de développer sur le territoire intercommunal une offre qualitative de foncier aménagé permettant l'accueil d'activités économiques autres qu'industrielles.

La ZAC de la Péronne a été retenue par le groupe Mac Arthur Glen pour l'implantation du « Village des Marques » qui représente une surface de vente de 20 000 m<sup>2</sup> avec 100 boutiques composant une galerie commerciale dédiée à la vente à prix réduits de produits de grandes marques de vêtements et d'accessoires, 6 moyennes surfaces, 8 restaurants, des hôtels et des bureaux.

Le village propose également :

- 1 600 places de parking végétalisées,
- 500 m<sup>2</sup> de parking vélos,
- des liaisons par bus et par piste cyclable avec la gare SNCF,
- une aire de jeu pour enfants,
- un point-info-tourisme,
- une salle de 100 m<sup>2</sup> qui pourra être organisée pour des expositions,
- un parc urbain de 16 500 m<sup>2</sup>.

Cette opération d'envergure devrait attirer en moyenne 2,5 millions de visiteurs par an et permettre le développement de l'emploi local avec la création d'environ 600 emplois.

Pour la bonne desserte de ce « village », la réalisation d'infrastructures internes à la ZAC est nécessaire dans la partie ouest de la ville.

A ce titre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre l'opération d'aménagement initiée en 2015 pour laquelle le Département a apporté son soutien.

Par décision du 11 décembre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a accordé une subvention de 250.000 € sur une dépense subventionnable de 500.000 € HT pour l'aménagement de l'entrée de ville (phase 1).

Par décision du 16 décembre 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental a accordé une subvention de 1.800.000 € sur une dépense subventionnable de 3.600.000 € HT pour les travaux concernant la phase 2 de l'aménagement de l'entrée de ville ainsi que le prolongement de la voie nord-sud (rue de la quenouille – tronçon Chantegrive).

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2017 du programme de travaux concernant le réaménagement du boulevard Aubanel.

D'une longueur de 700 m linéaires, le boulevard Aubanel constitue l'entrée de ville principale de la partie ouest de la commune. D'une largeur importante (40 m), il est composé de deux fois deux voies, est structuré le long d'un axe bordé de pins parasols et offre une répartition de l'espace inadaptée à la proximité du village des marques et de la déviation de la ville.

Supportant un trafic très dense, dont une majorité de poids lourds, il fait office de boulevard urbain de la commune.

Les travaux consistent en une véritable transformation du boulevard en parc de circulation, alternant les espaces dédiés aux différentes fonctionnalités : réduction des voies de circulation automobile (deux fois 1 voie), création de 810 mètres linéaires de pistes cyclables, zones de stationnement de chaque côté du boulevard, cheminement ombragé, balade urbaine avec jeux pour enfants, espaces de détente enherbée.

Le coût du programme de travaux de la tranche 2017 est évalué à 4.000.000 € HT.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant de la subvention départementale pourrait s'élever à 2.000.000 € conformément au détail joint en annexe.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 2.000.000 € sur une dépense subventionnable de 4.000.000 € HT, pour la requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques – Tranche 2017 – Aménagement du boulevard Aubanel, conformément au détail joint en annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'imputer cette dépense au chapitre 204 du budget départemental ;
- d'approuver les affectations et leurs modifications comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL